



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 11 janvier 2023 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Absences : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2023-01

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :

- A) Séance ordinaire du 5 décembre 2022
- B) Séance extraordinaire du 19 décembre 2022 - budget
- C) Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

4. Correspondances :

Aucune correspondance

5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de décembre 2022
7. Dépôt de la liste des contractants comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour l'année 2022
8. Autorisation de signature de l'entente avec le Ministère des Transports concernant les travaux du pont du Rang 6 Est
9. Adoption du règlement 385-22 visant la constitution du comité consultatif en urbanisme
10. Adoption du règlement 386-22 concernant les taux et les tarifs pour l'année 2023
11. Adoption du règlement 387-22 concernant l'entretien du Chemin des trois Baies et ses modalités
12. Nominations au comité consultatif en urbanisme
13. Programme d'opération et d'entretien d'ouvrage des eaux pluviales – développement Lindsay
14. Rapport d'application du règlement de gestion contractuelle
15. Motion de sympathie

- A) Mme Annette Bouchard



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

B) M. Jean-Rock Larouche

16. Divers :

- a) _____
- b) _____

17. Période des questions

18. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

a) *Séance ordinaire du 5 décembre 2022*

RÉSOLUTION CM2023-02

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

b) *Séance extraordinaire du 19 décembre 2022 (budget)*

RÉSOLUTION CM2022-03

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

c) *Séance extraordinaire du 19 décembre 2022*

RÉSOLUTION CM2022-04

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

4- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

5 -RAPPORT DES COMITÉS

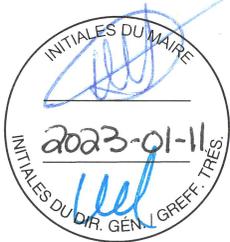
Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2023-05

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de décembre 2022, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Comptes à payer	128 263.07 \$
Comptes déjà payés	64 358.37 \$
TOTAL	242 442.36 \$

Il est également résolu de retenir 25 % de la facture à payer à l'entreprise SIMEXCO pour l'achat des jeux d'eau puisque l'installation incluse dans la facturation ne sera réalisée qu'au printemps.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRACTANTS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$

RÉSOLUTION CM2023-06

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 961.4 du code municipal qui stipule qu'au plus tard le 31 janvier de chaque année, la municipalité doit publier sur son site internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

POUR CE MOTIF, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le dépôt, séance tenante, de la liste telle que présentée au conseil de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

8- AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES TRAVAUX DU PONT DU RANG 6 EST

RÉSOLUTION CM2023-07

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports désire réaliser des travaux majeurs de réfection du pont du Rang 6 Est à Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a besoin pour réaliser les travaux d'un agrandissement de la ligne d'emprise de la route identifiée par la parcelle # 3 sur les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a besoin pour réaliser les travaux d'accéder à une zone de travail temporaire identifiée par la parcelle # 4 sur les plans soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- D'autoriser l'agrandissement de l'emprise de la route identifiée par la parcelle # 3 sur les plans soumis
- D'autoriser l'accès à la zone de travail identifiée par la parcelle # 4 sur les plans soumis pour une durée de cinq ans;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

- D'autoriser M. Mario Desbiens, maire, et M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la présente entente avec le Ministère des Transports;
- D'accepter le montant proposé par le Ministère des Transports de 2 219 \$ pour la transaction;
- De désigner Me Carmen Harvey, notaire, responsable de la transaction.

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT 385-22 VISANT LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

RÉSOLUTION CM2023-08

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, en vertu des articles 146, 147 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, peut constituer un comité consultatif d'urbanisme et lui attribuer des pouvoirs d'études et de recommandations en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction et de toute autre réglementation reliée à l'aménagement et à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 330-2016 sera abrogé et remplacé par le règlement 385-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du conseil municipal du 5 décembre 2022 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu unanimement d'adopter le règlement portant le numéro 385-22 visant la constitution du comité consultatif d'urbanisme.

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT 386-22 CONCERNANT LES TAUX ET LES TARIFS 2023

RÉSOLUTION CM2023-09

CONSIDÉRANT le budget adopté par le conseil de la municipalité de Sainte-Monique pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c. F-2.1, d'établir et d'imposer les taxes et les compensations applicables pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022,

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que soit et est adopté le règlement portant le numéro 386-22 concernant les taux et les tarifs pour l'année 2023.

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT 387-22 CONCERNANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES TROIS BAIES

RÉSOLUTION CM2023-10

ATTENDU qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, la Municipalité de Sainte-Monique peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Monique a reçu une requête signée par la majorité des propriétaires ou occupants riverains du Chemin des Trois-Baies, demandant à la Municipalité de s'occuper de l'entretien de ce chemin;

ATTENDU les pouvoirs de tarification édictée en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ., c. F-2.1 ;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de faire supporter la responsabilité des coûts d'entretien de ce chemin aux principaux utilisateurs ou bénéficiaires;

ATTENDU qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022;

À ces causes, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que soit et est adopté le Règlement portant le numéro 376-21 décrétant l'entretien du Chemin des Trois-Baies.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

12. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION CM2023-11

CONSIDÉRANT la démission de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) au cours des derniers mois ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit renouveler le mandat des membres C.C.U. aux deux ans ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures à la population pour trouver de nouveaux membres ;

CONSIDÉRANT QUE selon le nouveau règlement relatif à la constitution du C.C.U., le comité doit être composé de 5 membres incluant un membre du conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- Que le conseil municipal de Sainte-Monique nomme, à titre de nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme, les citoyens suivants :
 - Monsieur Alain Lortie
 - Monsieur Guy Thériault
- Que le conseil municipal renouvelle par la même occasion le mandat de monsieur Laval Mercier.
- De nommer monsieur Pascal Gauthier, conseiller municipal, à représenter le conseil au sein dudit comité.

13. PROGRAMME D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN D'OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

RÉSOLUTION CM2023-12

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascals Gauthier et résolu à l'unanimité des membres d'accepter le dépôt du *Programme d'opération et d'entretien d'ouvrage des eaux pluviales* lié au développement Lindsay de la Municipalité et préparé par la firme Magico LMG.

Il est également résolu que la Municipalité s'engage à respecter ledit programme tel que déposé au conseil.

14. RAPPORT D'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION CM2023-13

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres d'accepter le dépôt du *Rapport d'application du règlement de gestion contractuelle 2022*.

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du document tel qu'il a été présenté.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

15- AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION CM2023-14

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire éliminer les conflits d'usage générés par le partage du garage municipal entre les services des travaux publics et incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire redonner l'usage permanent de caserne pour le service incendie de la Régie Intermunicipale du Secteur Nord de la MRC de Lac-Saint-Jean Est pour optimiser ses services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PRACIM pour la construction d'un nouveau garage municipal exclusif au service des travaux publics municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil que :

- le conseil de la Municipalité de Sainte-Monique autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

16- MOTION DE SYMPATHIE

- a) M. Jacques Vachon, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Annette Bouchard suite à son décès récent.
- b) M. Jonathan Boily, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de M. Jean-Rock Larouche suite à son décès récent.

17- DIVERS :

a) _____

b) _____

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2023-15



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jacques Vachon et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

Mario Desbiens,
Maire

La séance est levée à 20h 25

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier